Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Affiché le
ID : 079-217901313-20221209-20220055-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Deux –Sèvres
Arrondissement de BRESSUIRE
Commune de **GEAY**

Conseil Départemental 79
12 DEC. 2022
Arrivée

N° 2022-0055

Le deux décembre deux-mille-vingt-deux à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de GEAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Marc, Maire.

PRESENTS : BERNARD Jean-Marc, CHAUVÉ Frédéric, VINCENT Sylvia, BROSSILLON Michel, ROY Nicolas, RENAULT Sylvie

ABSENTS / EXCUSES : BAIN Caroline, CLOCHARD Anthony, Annie ROTUREAU, Tony QUINTY, MORIN Mélanie

POUVOIRS : BAIN Caroline à CHAUVÉ Frédéric, ROTUREAU Annie à Jean-Marc BERNARD

SECRETAIRE DE SEANCE :
Monsieur Frédéric CHAUVÉ est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux	:	11
Nombre de Conseillers Municipaux présents	:	06
Nombre de pouvoir	:	02
Nombre d'absents	:	05

Date de l'avis de convocation et de son affichage : **25 NOVEMBRE 2022**

N° 2022-0055
MODIFICATION VOIRIE RURALE

RAPPORTEUR : M. le Maire
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la nouvelle liaison routière entre Noirterre et l'Hôpital Nord-Deux-Sèvres a engendré localement des modifications des conditions d'exploitation des terres agricoles. Aussi, la commission d'aménagement foncier de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay et Faye-l'Abbesse a décidé de réaliser une opération d'aménagement foncier avec inclusion d'emprise.

Pour notre territoire, il s'agit de supprimer trois portions de chemins ruraux menant de la Guignonière au Jaubertin comme suit :

- Chemin n°1 = 147ml – 1203m²
- Chemin n°2 = 216ml – 1646m²
- Chemin n°3 = 37ml – 298m²

Un nouveau chemin rural est créé comme suit :

- Chemin n°1 = 493ml – 1181m²

Comme indiqué sur le plan mis en annexe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE la proposition de la commission d'aménagement foncier comme indiqué ci-dessus,**
- **DEMANDE la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière,**

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Affiché le
ID : 079-217901313-20221209-20220055-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Deux –Sèvres
Arrondissement de BRESSUIRE
Commune de **GEAY**

- **AUTORISE le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.**

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois, an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

M. le Maire
Jean-Marc BERNARD

MAIRIE DE GEAY
79 (Deux Sèvres)

Le secrétaire de séance
Frédéric CHAUVÉ

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE BRESSUIRE - GEAY - FAYE L'ABBESSE

PROJET

COMMUNE DE GEAY

MODIFICATION DE LA VOIRIE COMMUNALE ET RURALE

Article L121-17 du Code Rural

Plan approuvé par le Conseil Municipal

dans sa séance du 02/12/2022

Mr Le Maire

MAIRIE de GEAY
79 (Deux Sèvres)

LEGENDE

- Routes départementales
- Voies communales et chemins ruraux conservés
- Chemins ruraux créés ou modifiés
- Chemins ruraux supprimés

GEOUEST
26, Rue Jacques-Yves Cousteau
BP 50352
85009 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél : 02-51-37-27-30

Echelle : 1/5000